



Élections 1 au 8 décembre 2022,
Dialogue social en DRAC
Bourgogne - Franche-Comté

VOTONS SUB-Culture

Pour la première fois au ministère de la culture, les opérations de vote seront organisées en ligne. Vous allez élire vos représentant.e.s au **comité social d'administration (CSA)** de la DRAC BFC, issu de la fusion du comité technique et du CHSCT. Ce nouveau comité abordera de nombreuses questions notamment :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- l'égalité professionnelle ;
- la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité des agent.e.s ;
- et une **nouveauté : les lignes directrices de gestion (LDG)** compétentes en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agent.e.s. Le dialogue s'engagera pour déterminer en local la stratégie de pilotage des ressources humaines en précisant les enjeux et les objectifs et pour fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Un autre changement important a été introduit par la **loi de transformation de la fonction publique** du 6 août 2019 avec une évolution **des CAP ou des CCP** pour les agent.e.s contractuel.le.s.

Vous êtes appelés à voter également pour vos représentant.e.s dans ces instances, non plus par corps, mais par **catégorie** (par exemple : CAP « *catégorie B administrative et technique* » pour les secrétaires administratifs et les TSCBF) et surtout, ces commissions n'examineront dorénavant que **les décisions individuelles défavorables** : refus de titularisation, refus de temps partiel, refus de télétravail etc.

Les commissions ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité, d'avancement et de promotion.

Pour un.e agent.e, en cas de **décision défavorable** seul un **recours administratif** sera possible. Ce dernier peut prendre plusieurs formes :

- **Le recours gracieux** est un recours de l'agent.e fait auprès de sa direction qui a pris la décision contestée (avec ou sans accompagnement d'un.e représentant.e du personnel).
- **Le recours hiérarchique** est un recours auprès de l'autorité administrative qui est supérieure à celle qui a rendu la décision contestée (autorité administrative supérieure, le préfet).
- **Le recours contentieux** est une demande formulée devant le juge administratif

L'organisation change mais notre seul désir reste le même :

DÉFENDRE VOS DROITS ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous tenons à rappeler l'importance des élections professionnelles et la force que peut revêtir un **collectif** pour la défense de l'**intérêt commun** au bénéfice de tous. Nous militons aujourd'hui pour la poursuite d'un dialogue social constructif et d'écoute mutuelle en DRAC BFC (ce qui n'a pas toujours été le cas : démission des représentant.e.s du site de Dijon en novembre 2016).

Le rôle des représentant.e.s du personnel est plus que jamais primordial pour faire entendre, en local, la position de tous face aux réformes d'ampleur passées et à venir qui impactent et vont de nouveau impacter notre ministère comme le « 100 % DEMAT ».

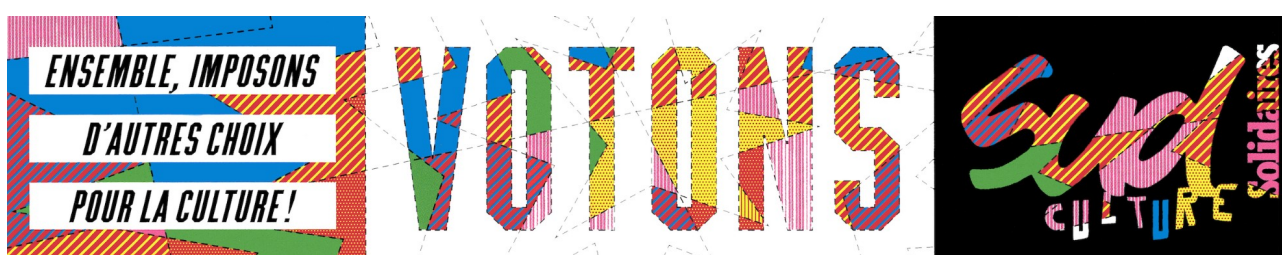
Vos représentant.e.s sont à votre écoute et porteront vos attentes.

Nous serons force de proposition et alerterons les agent.e.s et les instances nationales si les décisions prises vont à l'encontre d'une amélioration des conditions de travail.

Nous devons nous battre ensemble pour préserver nos missions, pour que les différents services soient renforcés et pleinement reconnus dans leurs fonctions.

Nous devons nous battre ensemble pour que nos collègues assurant les fonctions supports (cellules RH, formation, documentation, communication, achats, logistique, communication,...) cessent de vivre dans l'insécurité permanente dans l'attente de nouvelles suppressions de postes et mutualisations.

Nous ferons appel à vous chaque fois que cela sera nécessaire, soit pour prendre en compte votre avis pour nous éclairer sur nos votes, soit pour vous associer en tant qu'expert-e sur des points à l'ordre du jour.



Dans notre DRAC, nous avons constitué une liste comprenant les 10 candidatures imposées par notre plafond d'emplois. Elle reflète la répartition femmes/hommes dans les effectifs de la DRAC.

Celles et ceux qui n'ont pu figurer sur cette liste, et toutes celles et ceux qui veulent se joindre à nous, pourront s'investir dans l'action afin d'enrichir les débats.

Les décisions prises par vos représentant.e.s seront le fruit d'une délibération participative.

Notre liste se veut représentative de tous les métiers, de tous les corps et de tous les grades. Les représentant.e.s que vous aurez élu.e.s interviendront, bien entendu, sur l'ensemble des sites de la DRAC. La vision partagée par tou.te.s les candidat.e.s est donc d'œuvrer pour le bien commun dans une idée de « synergie » où les décisions sont prises au titre d'un collectif.

Liste des candidat.e.s présenté.e.s par Sud Culture Solidaire à la DRAC BFC :

- 1 - **Catherine Geinoz**, Secrétariat général, Affaires financières
- 2 - **Frank Faucher**, SRA site de Dijon
- 3 - **Nathalie Viennot-Renaudot**, UDAP 71
- 4 - **Assia Atmani**, CIAC site de Dijon
- 5 - **Thierry Dubessy**, CRHM site de Besançon
- 6 - **Arnaud Alexandre**, CRHM site de Dijon
- 7 - **Violaine Bresson**, SRA site de Dijon
- 8 - **Hélène Bigeard**, SRA site de Dijon
- 9 - **Anne Charmot**, SRA site de Dijon
- 10 - **Monique Pers**, UDAP 21

Fidèles à nos valeurs, à nos engagements personnels et collectifs, jamais nous n'avons utilisé et jamais nous n'utiliserons notre mandat syndical comme d'un marche-pied carriériste.

Voter SUD-Culture, c'est :

**Renforcer votre soutien à notre organisation syndicale.
Nous permettre de vous représenter et de peser dans les décisions
Vous accompagner, vous informer,**

**Notre voix sera d'autant plus forte que
vos votes seront nombreux !**

Notre voix, c'est la votre

<https://solidaires.org/>

<https://sud-culture.org/>

<https://solidaires.org/se-syndiquer/les-solidaires-locaux/solidaires-cote-dor-21/>

